



DECEMBRE 2021

Guide relatif à la *Liste des interdictions* de l'AMA et aux autorisations d'usage à des fins thérapeutiques

Sommaire

<i>Liste des interdictions</i> de l'AMA.....	3
Qu'est-ce que la <i>Liste des interdictions</i> de l'AMA ?.....	3
Quelle est ma responsabilité à l'égard de la <i>Liste des interdictions</i> ?	3
Quelle est la différence entre les substances interdites en compétition et les substances interdites en permanence ?.....	3
Qu'est-ce qu'une substance ou une méthode spécifiée ?	3
Qu'est-ce qu'une substance d'abus ?	4
Une perfusion intraveineuse est-elle interdite ?.....	4
Quelles sont les règles en relation avec les glucocorticoïdes ?	4
Des substances interdites peuvent-elles être présentes dans des médicaments courants ?	5
Des substances interdites peuvent-elles être présentes dans les compléments alimentaires ?	5
Que dois-je faire si je dois prendre un médicament ou des compléments alimentaires ?	5
Que dois-je faire si une blessure ou une maladie m'impose de prendre un médicament figurant sur la <i>Liste des interdictions</i> ?.....	5
Comment en savoir plus sur la <i>Liste des interdictions</i> de l'AMA ?.....	6
Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques	6
Qu'est-ce qu'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) ?.....	6
À qui dois-je soumettre ma demande d'AUT ?.....	6
Quels sont les critères pour accorder une AUT ?	6
Que se passe-t-il si j'ai besoin d'un traitement d'urgence ?.....	6
Que se passe-t-il si j'utilise hors compétition une substance qui est interdite uniquement en compétition ?	7
Existe-t-il d'autres exceptions pour obtenir une AUT rétroactive ?.....	7
Comment obtenir une AUT ?	7
Je vais disputer un match amical international au niveau junior et j'ai besoin d'une AUT. À qui dois-je soumettre ma demande d'AUT ?.....	8
Les informations de ma demande d'AUT demeureront-elles confidentielles ?.....	8
Qui décide de l'octroi ou non de mon AUT ?	8
Quelle est la durée de la procédure de demande d'AUT ?.....	8
Comment savoir si ma demande d'AUT a été approuvée ?.....	8
L'AMA réexamine-t-elle les AUT octroyées par l'UEFA ?.....	8
Que se passe-t-il si l'UEFA refuse ma demande d'AUT ?	9
Une AUT de l'UEFA est-elle valable uniquement pour les compétitions de l'UEFA ?.....	9
Une AUT m'a déjà été accordée par la FIFA. Est-elle valable pour les compétitions de l'UEFA ?.....	9
Une AUT m'a déjà été accordée par mon ONAD. Est-elle valable pour les compétitions de l'UEFA ?.....	9
Une AUT est-elle assortie de conditions ?	9
Que dois-je faire si je dois me soumettre à un contrôle antidopage alors que j'ai obtenu une AUT ?	9
Qu'arrivera-t-il si la substance interdite est détectée au cours de l'analyse de mon échantillon ?	9

Résumé : à quelle organisation dois-je m'adresser pour une demande d'AUT ?..... 10

Liste des interdictions de l'AMA

Qu'est-ce que la *Liste des interdictions* de l'AMA ?

La *Liste des interdictions* de l'AMA est un inventaire des substances et des méthodes interdites dans le sport. Certaines substances de la liste sont interdites en permanence, aussi bien pendant les compétitions qu'en dehors de celles-ci, tandis que d'autres sont seulement interdites en compétition. Les méthodes figurant sur la liste sont interdites en permanence. Cette liste est publiée par l'Agence mondiale antidopage (AMA). Elle est mise à jour chaque année.

Quelle est ma responsabilité à l'égard de la *Liste des interdictions* ?

Conformément à l'alinéa 2.2.1 du *Règlement antidopage de l'UEFA* : « Il incombe personnellement aux Joueurs de faire en sorte qu'aucune Substance interdite ne pénètre dans leur organisme et qu'aucune Méthode interdite ne soit utilisée. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de démontrer l'intention, la Faute, la Négligence ou l'Usage conscient de la part du Joueur pour établir la violation des règles antidopage pour cause d'Usage d'une Substance interdite ou d'une Méthode interdite. »

Des substances interdites peuvent être présentes dans des médicaments courants, et des études ont mis en évidence que de nombreux compléments alimentaires contiennent des substances interdites. Vous devez donc être particulièrement vigilant si devez prendre des médicaments ou si vous souhaitez recourir à des compléments alimentaires.

Quelle est la différence entre les substances interdites en compétition et les substances interdites en permanence ?

Certaines substances (p. ex. les stéroïdes anabolisants) sont interdites en permanence car, si elles sont utilisées dans le cadre d'un programme d'entraînement ou de récupération, elles sont susceptibles d'avoir des effets d'amélioration de la performance sur le long terme. D'autres substances, telles que les agents masquants, sont interdites en permanence car elles peuvent être utilisées pour dissimuler des preuves de dopage.

L'utilisation hors compétition d'une substance interdite uniquement en compétition ne constitue pas une violation des règles antidopage. Toutefois, de nombreuses substances peuvent rester longtemps dans l'organisme, et si vous êtes contrôlé positif à une telle substance lors d'un contrôle antidopage en compétition, ce contrôle positif pourrait constituer une violation des règles antidopage, sauf si vous pouvez démontrer que votre usage de cette substance remplit les conditions d'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) indiquées ci-dessous.

Toutes les substances et méthodes figurant sur la *Liste des interdictions* sont interdites en compétition.

Qu'est-ce qu'une substance ou une méthode spécifiée ?

Les substances et les méthodes figurant sur la *Liste des interdictions* sont répertoriées en tant que substances « spécifiées » ou « non spécifiées ».

Les substances et les méthodes spécifiées ne devraient en aucun cas être considérées comme augmentant moins la performance ou comme étant moins dangereuses que d'autres substances ou méthodes. Ce sont plutôt simplement des substances et des méthodes qui ont probablement été consommées ou utilisées par un joueur dans un autre but que celui d'améliorer sa performance sportive.

Toutes les substances et méthodes figurant sur la *Liste des interdictions* sont interdites. Cependant, si un joueur est accusé d'avoir commis une violation des règles antidopage pour avoir utilisé une substance ou une méthode spécifiée dans certaines conditions, la sanction pourrait être réduite davantage.

Qu'est-ce qu'une substance d'abus ?

Les substances d'abus sont des substances qui donnent souvent lieu à des abus dans la société, en dehors du contexte sportif. Si vous êtes testé positif à une substance d'abus et que vous puissiez établir que celle-ci a été utilisée hors compétition et dans un contexte sans aucun rapport avec la performance sportive, la période de suspension sera de trois mois et pourra être réduite à un mois si vous acceptez de suivre un programme de traitement.

L'AMA précise les substances d'abus sur la *Liste des interdictions*. L'édition 2022 désigne la cocaïne, la diamorphine (héroïne), la méthylènedioxyméthamphétamine (MDMA/ecstasy) et le tétrahydrocannabinol (THC/cannabis) comme substances d'abus.

Une perfusion intraveineuse est-elle interdite ?

Oui, les perfusions intraveineuses et/ou les injections d'un total de plus de 100 mL par période de 12 heures sont interdites et demandent donc une AUT. Ceci est le cas même si le liquide perfusé ou injecté ne contient aucune substance interdite, car c'est la méthode qui est interdite.

Vous n'avez pas besoin d'AUT dans le cas de perfusions reçues légitimement dans le cadre de traitements hospitaliers, de procédures chirurgicales ou lors d'exams diagnostiques cliniques (même si le volume dépasse 100 mL par période de 12 heures).

Quelles sont les règles en relation avec les glucocorticoïdes ?

Les glucocorticoïdes (GC) sont des médicaments couramment utilisés et très efficaces pour diverses affections médicales. Ils sont principalement administrés pour leurs effets anti-inflammatoires et immunosuppresseurs, et peuvent être administrés par différentes voies.

Les GC sont interdits en compétition lorsqu'ils sont administrés **par injection**, par voie orale ou par voie rectale. Toutes les autres voies d'administration, y compris par inhalation, par aérosol intranasal, par gouttes ophtalmiques et par voies topiques, sont autorisées. La période dite « en compétition » commence à 23h59 la veille d'un match et se termine à la fin de tout contrôle antidopage en lien avec ce match.

L'usage des GC hors compétition, par quelque voie que ce soit, n'est pas interdit. Cependant, un échantillon d'urine prélevé en compétition pourrait contenir des traces de GC, même si la consommation a eu lieu hors compétition, et entraîner un résultat d'analyse anormal (RAA). Si votre médecin et vous fournissez une justification clinique adéquate pour l'usage de GC, une AUT rétroactive peut être accordée. Par contre, dans le cas contraire, le RAA peut conduire à une sanction.

Pour plus d'informations, lisez le document d'orientation de l'AMA *Les glucocorticoïdes et les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques*.

Des substances interdites peuvent-elles être présentes dans des médicaments courants ?

Oui. De nombreux médicaments courants, y compris pour le traitement des douleurs, des refroidissements, de la grippe, etc., contiennent des substances qui figurent dans la *Liste des interdictions*.

Vous devez être particulièrement vigilant avec les produits de la pharmacie familiale. De plus, en cas de voyage à l'étranger, vous devez garder à l'esprit que des médicaments commercialisés sous la même marque que dans votre pays de résidence peuvent avoir une composition différente selon le pays d'achat. Dans un pays, un produit peut être libre de toute substance interdite alors que, dans un autre, un produit portant le même nom et ayant le même emballage peut contenir une substance interdite. Vous ne devez jamais prendre quelque médicament que ce soit sans l'avoir contrôlé au préalable avec votre médecin d'équipe. Si vous devez prendre un médicament régulièrement, n'oubliez pas de l'emporter avec vous lorsque vous voyagez.

Des substances interdites peuvent-elles être présentes dans les compléments alimentaires ?

Oui. Des études menées sur les compléments alimentaires utilisés par les sportifs ont montré que nombre de ces produits sont contaminés par des substances interdites, y compris des stéroïdes anabolisants et des stimulants. Pourtant, la liste des ingrédients de la plupart des compléments n'indique généralement pas la présence de substances interdites.

Vous devez également être conscient que certaines substances interdites peuvent être désignées par plusieurs noms différents. On a ainsi vu, ces dernières années, plusieurs cas de sportifs de plusieurs disciplines, dont le football, être contrôlés positifs à la méthylhexanéamine, un stimulant prohibé souvent présent dans les compléments. La méthylhexanéamine est également connue sous les appellations diméthylamylamine, géranamine, Forthane, 2-amino-4-méthylhexane, extrait de racine de géranium ou essence de géranium. Bien que l'un de ces noms puisse figurer dans la liste des ingrédients d'un complément alimentaire, la désignation officielle « méthylhexanéamine » n'y apparaîtra certainement pas.

Vous devez être extrêmement prudent si vous avez recours à des compléments alimentaires, car vous devrez faire face à des sanctions disciplinaires si vous êtes contrôlé positif, même si vous avez consommé accidentellement une substance interdite dans un complément alimentaire.

Que dois-je faire si je dois prendre un médicament ou des compléments alimentaires ?

Compte tenu des conséquences disciplinaires auxquelles vous seriez confronté en cas de violation des règles antidopage, vous devriez connaître le contenu de la *Liste des interdictions*, et, avant de prendre tout médicament ou complément alimentaire, vous devriez consulter votre médecin d'équipe ou votre organisation nationale antidopage (ONAD). Vous pouvez également adresser vos questions à l'adresse générale antidoping@uefa.ch.

Que dois-je faire si une blessure ou une maladie m'impose de prendre un médicament figurant sur la *Liste des interdictions* ?

Vous devez demander une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT). Vous trouverez dans la section ci-après de plus amples informations sur les AUT.

Comment en savoir plus sur la *Liste des interdictions* de l'AMA ?

Vous avez la possibilité d'imprimer la *Liste des interdictions 2022* de l'AMA ainsi qu'un résumé des nouveautés apportées par rapport à la version 2021 à partir du site Web UEFA.com : <http://fr.uefa.com/insideuefa/protecting-the-game/anti-doping/index.html>.

Vous trouverez également des informations complémentaires sur le site de l'AMA (www.wada-ama.org/fr) ou auprès de votre ONAD.

Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques

Qu'est-ce qu'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) ?

Les footballeurs, comme toute autre personne, peuvent contracter des maladies ou présenter des problèmes de santé qui nécessitent la prise de certains médicaments ou l'observation de certaines procédures. Si le médicament ou la méthode que vous devez prendre/utiliser pour traiter une maladie ou un problème de santé figure sur la Liste des interdictions de l'AMA, une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) est requise.

Les demandes d'AUT sont étudiées par le Comité AUT de l'UEFA, qui est en mesure de donner une telle autorisation.

Une AUT n'est délivrée que s'il n'existe aucun traitement alternatif *raisonnable* autorisé. Vous devez donc consulter votre médecin d'équipe pour envisager d'autres options avant de transmettre votre demande.

À qui dois-je soumettre ma demande d'AUT ?

Si vous avez besoin d'utiliser une substance ou une méthode interdite pour des raisons médicales, vous devez demander et obtenir une AUT **avant** d'utiliser ou de vous procurer la substance ou la méthode en question.

Quels sont les critères pour accorder une AUT ?

Les règles concernant les demandes d'AUT sont définies dans le *Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques* (SIAUT) de l'AMA. Selon l'alinéa 4.2 du SIAUT, vous pouvez bénéficier d'une AUT si (et seulement si) vous pouvez démontrer, selon la prépondérance des probabilités, que chacune des conditions suivantes est respectée :

- la substance interdite ou la méthode interdite en question est nécessaire afin de traiter une pathologie médicale diagnostiquée, étayée par des preuves cliniques pertinentes ;
- l'usage thérapeutique de la substance ou de la méthode interdite ne provoquera pas, selon la prépondérance des probabilités, une amélioration de la performance au-delà de celle attribuable au retour à l'état de santé normal du joueur après le traitement de la pathologie ;
- la substance ou la méthode interdite constitue un traitement indiqué pour la pathologie en question et il n'existe pas d'alternative thérapeutique autorisée *raisonnable* ;
- la nécessité d'utiliser la substance ou la méthode interdite n'est pas une conséquence partielle ou totale de l'utilisation antérieure, sans AUT, d'une substance ou d'une méthode qui était interdite au moment de son utilisation.

Que se passe-t-il si j'ai besoin d'un traitement d'urgence ?

En cas d'urgence médicale qui nécessite le recours immédiat à une substance ou une méthode interdite, vous pouvez demander une AUT rétroactive.

Une demande d'AUT rétroactive ne sera prise en considération par le Comité AUT de l'UEFA que si l'utilisation en urgence d'une substance interdite est médicalement clairement justifiée. La prise d'une substance interdite dans le but de se rétablir d'une blessure afin d'être en mesure de participer à un match important à venir ne constitue pas une urgence médicale.

Que se passe-t-il si j'utilise hors compétition une substance qui est interdite uniquement en compétition ?

Vous pouvez demander une AUT rétroactive si vous avez utilisé hors compétition, pour des raisons médicales, une substance qui est interdite uniquement en compétition.

Cette procédure vise à régir les situations où, pour des raisons médicales, vous utilisez hors compétition une substance qui n'est interdite qu'en compétition, mais qu'un risque existe que cette substance reste dans votre organisme en compétition. Dans ce cas, nous vous conseillons vivement de préparer un dossier médical qui indique le moment précis du traitement et la dose administrée, afin de prouver que votre utilisation de la substance répond aux conditions d'une AUT mentionnées ci-dessous.

Existe-t-il d'autres exceptions pour obtenir une AUT rétroactive ?

L'alinéa 4.3 du SIAUT prévoit une exemption spécifique pour les cas où il serait manifestement injuste de ne pas accorder d'AUT rétroactive, même si tous les critères d'octroi d'une AUT ne sont pas remplis. Cette exemption est réservée à des cas vraiment exceptionnels et rares, et l'octroi d'une telle AUT nécessitera l'accord préalable de l'AMA. La décision de l'AMA est définitive.

Comment obtenir une AUT ?

Si vous êtes inscrit pour participer à une compétition de l'UEFA ou si vous disputez un match amical international au niveau senior, vous devez demander une AUT auprès de l'UEFA. Vous n'êtes pas tenu de faire une demande auprès de votre ONAD, de la FIFA ou de l'AMA.

- Téléchargez le formulaire de demande d'AUT depuis la section Antidopage sur UEFA.com : <http://fr.uefa.com/insideuefa/protecting-the-game/anti-doping/index.html>
- Demandez à votre médecin de remplir le formulaire en lettres majuscules ou par voie électronique. Si l'écriture n'est pas suffisamment lisible, le formulaire vous sera retourné.
- Le formulaire doit être accompagné d'une déclaration d'un médecin disposant des qualifications adéquates confirmant les raisons pour lesquelles vous avez besoin de la substance ou de la méthode interdite. À cette déclaration doivent être joints les justificatifs médicaux et un dossier médical détaillé, y compris les résultats de tous les examens, analyses de laboratoire et études par imagerie pertinents pour la demande. L'AMA publie des listes de contrôle précisant les exigences pour les demandes d'AUT portant sur de nombreux problèmes médicaux communs. Votre médecin doit s'assurer que toutes ces exigences sont remplies avant de faire une demande d'AUT auprès de l'UEFA. Tous les documents pertinents peuvent être téléchargés sur le site de l'UEFA : <https://fr.uefa.com/insideuefa/documentlibrary/antidoping/index.html>
- Si les renseignements médicaux ne sont pas fournis dans l'une des langues officielles de l'UEFA (anglais, français ou allemand), un résumé clair dans l'une de ces trois langues doit être joint.
- Le formulaire doit être signé par vous-même et par votre médecin.
Envoyez le formulaire et les justificatifs médicaux à l'unité Questions médicales et antidopage : antidoping@uefa.ch.

- Pour plus de sécurité, veuillez protéger les documents avec un mot de passe et envoyer le mot de passe dans un e-mail séparé à Rebecca.Lee@uefa.ch.
- Sauf si vous remplissez l'une des conditions susmentionnées pour une AUT rétroactive, vous ne pouvez utiliser la substance ou la méthode interdite avant l'approbation de votre demande d'AUT.

Je vais disputer un match amical international au niveau junior et j'ai besoin d'une AUT. À qui dois-je soumettre ma demande d'AUT ?

Les joueurs participant à des matches amicaux internationaux au niveau junior (c'est-à-dire jusqu'aux M21 compris) doivent soumettre leur demande à leur ONAD. Si, par la suite, vous êtes convoqué pour jouer dans le cadre d'une compétition junior officielle de l'UEFA, vous devez envoyer l'AUT de l'ONAD à l'UEFA avant le début de la compétition afin qu'elle soit reconnue.

Les informations de ma demande d'AUT demeureront-elles confidentielles ?

Toutes les informations contenues dans votre demande d'AUT seront traitées en tant que données médicales confidentielles. Le personnel de l'unité Services antidopage de l'UEFA et tous les membres du Comité AUT sont liés par des engagements de confidentialité.

Qui décide de l'octroi ou non de mon AUT ?

Votre demande sera évaluée par le Comité AUT de l'UEFA, qui est composé d'experts médicaux indépendants. Sur la base des preuves médicales que vous aurez fournies avec votre demande, ils décideront de vous attribuer une AUT ou de rejeter la demande. Il est possible que vous ayez à fournir des justificatifs supplémentaires ou à vous soumettre à d'autres tests.

L'AMA publie des guides sur de nombreuses pathologies pour assister les Comités AUT dans leurs prises de décisions. Ces documents sont disponibles sur le site Internet de l'UEFA :

<https://fr.uefa.com/insideuefa/documentlibrary/antidoping/index.html>

Quelle est la durée de la procédure de demande d'AUT ?

Conformément au *Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques* de l'AMA, le Comité AUT de l'UEFA devrait se prononcer rapidement au sujet de votre demande d'AUT, mais au plus tard 21 jours après réception de ladite demande. Si vous souffrez d'une pathologie chronique nécessitant un traitement, vous devez donc soumettre votre demande d'AUT bien avant le début de la compétition de l'UEFA à laquelle vous participez.

Comment savoir si ma demande d'AUT a été approuvée ?

Si l'AUT est accordée par le Comité AUT de l'UEFA, cette dernière enverra le certificat d'AUT par e-mail à vous ainsi qu'à votre club ou association nationale. L'AUT sera aussi saisie dans le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) de l'AMA afin que votre ONAD, la FIFA et l'AMA puissent y avoir accès.

L'AMA réexamine-t-elle les AUT octroyées par l'UEFA ?

L'AMA reçoit une copie de toutes les AUT accordées par l'UEFA et peut réexaminer la décision du Comité AUT de l'UEFA. Si l'AMA conclut que cette décision n'est pas conforme au SIAUT, elle peut l'invalidier et retirer votre AUT. Dans un pareil cas, vous-même et l'UEFA pouvez faire appel auprès du Tribunal arbitral du sport (TAS) pour obtenir une décision finale.

Que se passe-t-il si l'UEFA refuse ma demande d'AUT ?

Si l'UEFA rejette votre demande d'AUT, vous pouvez demander à l'AMA de réviser la décision de l'UEFA, à vos propres frais. Vous devez fournir toutes les informations que vous avez transmises à l'UEFA ainsi que la décision de refus initiale. Il est possible que vous ayez à soumettre des informations médicales supplémentaires, sur demande de l'AMA. L'AMA évalue si la décision prise par le Comité AUT de l'UEFA a rempli les critères du SIAUT. Si l'AMA confirme la décision de l'UEFA concernant le rejet de votre demande d'AUT, vous pouvez faire appel auprès du TAS. Si l'AMA renverse la décision initiale de l'UEFA et vous accorde l'AUT, l'UEFA peut aussi faire appel devant le TAS.

Une AUT de l'UEFA est-elle valable uniquement pour les compétitions de l'UEFA ?

Une AUT de l'UEFA est valide pour toutes les compétitions de l'UEFA, pour toutes les compétitions de la FIFA ainsi que pour le football au niveau national.

Une AUT m'a déjà été accordée par la FIFA. Est-elle valable pour les compétitions de l'UEFA ?

Oui. Les AUT de la FIFA sont valables pour les compétitions de l'UEFA, et inversement. Aucune demande de reconnaissance n'est nécessaire.

Une AUT m'a déjà été accordée par mon ONAD. Est-elle valable pour les compétitions de l'UEFA ?

Non. Cependant, il n'est pas nécessaire de demander une nouvelle AUT à l'UEFA. Veuillez envoyer à l'UEFA l'AUT de votre ONAD, accompagnée du formulaire de demande original et de toutes les informations médicales complémentaires qui ont été fournies. Si l'AUT de l'ONAD a été accordée conformément aux règles de l'UEFA en la matière et au SIAUT, le Comité AUT de l'UEFA reconnaîtra l'AUT de l'ONAD pour les compétitions de l'UEFA.

Une AUT est-elle assortie de conditions ?

Les AUT sont accordées pour un médicament précis et avec un dosage spécifique. Elles sont également accordées pour une période définie et ont une date d'expiration. Par conséquent, vous devez vous conformer à toutes les conditions définies dans le certificat d'AUT.

Si votre AUT arrive à échéance et que la substance ou méthode interdite reste nécessaire pour traiter une affection sur le long terme, assurez-vous de soumettre votre demande pour une nouvelle AUT en temps utile.

Que dois-je faire si je dois me soumettre à un contrôle antidopage alors que j'ai obtenu une AUT ?

Lors d'un contrôle antidopage, vous devez déclarer le(s) médicament(s) que vous utilisez dans la section « Déclaration des médicaments » du formulaire *Contrôle antidopage*.

Qu'arrivera-t-il si la substance interdite est détectée au cours de l'analyse de mon échantillon ?

Lorsque l'UEFA reçoit le rapport du laboratoire, elle vérifie que votre AUT est toujours valable et que les résultats d'analyse correspondent aux conditions d'octroi de l'AUT (type de la substance, voie d'administration, posologie, période d'administration, etc.). Si l'examen s'avère satisfaisant, le résultat de votre contrôle sera enregistré comme négatif.

Résumé : à quelle organisation dois-je m'adresser pour une demande d'AUT ?

<u>Je suis</u>	<u>Demandes d'AUT adressées à</u>	<u>Période</u>	<u>Requête faite par</u>
Un joueur participant à des compétitions nationales uniquement	Organisation nationale antidopage (ONAD)	Saison nationale entière	Mon médecin du club et moi-même
Un joueur participant à un match amical international junior (jusqu'au niveau des M21)	Organisation nationale antidopage (ONAD)	Période durant laquelle je suis mis à la disposition de mon équipe nationale junior	Mon médecin de l'équipe nationale et moi-même
Un joueur international participant à une compétition pour équipes nationales de l'UEFA et à des matches amicaux internationaux au niveau senior	UEFA	Période durant laquelle je suis mis à la disposition de mon équipe nationale	Mon médecin de l'équipe nationale et moi-même
Un joueur participant aux compétitions interclubs de l'UEFA	UEFA	Durée de la participation de mon équipe aux compétitions interclubs de l'UEFA.	Mon médecin de club et moi-même
Un joueur international participant aux compétitions de la FIFA	FIFA Les AUT octroyées par l'UEFA ou par une autre confédération sont automatiquement reconnues.	Période durant laquelle je suis mis à la disposition de mon équipe nationale	Mon médecin de l'équipe nationale et moi-même
Un joueur du groupe cible de la FIFA des joueurs soumis à des contrôles	FIFA Les AUT octroyées par l'UEFA ou par une autre confédération sont automatiquement reconnues.	Période pendant laquelle je fais partie du groupe cible	Mon médecin du club et moi-même



UEFA
ROUTE DE GENÈVE 46
CH-1260 NYON 2
SWITZERLAND
TELEPHONE: +41 848 00 27 27
TELEFAX: +41 848 01 27 27
UEFA.com

WE CARE ABOUT FOOTBALL
